



Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 09/07/2024

ID : 007-200039808-20240625-2024\_06\_001-DE

SLOW

**Le Conseil Communautaire**, entendu l'exposé du Président et après délibéré,  
A 35 voix pour et 1 abstention (Patrice FLAMBEAUX)

**Approuve** l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec la SPL « Gorges de l'Ardèche Tourisme », joint à la présente délibération, prévoyant une mission d'exploration de l'opportunité de créer un pôle d'innovation autour des activités de pleine nature,

**Approuve** l'inscription d'un financement complémentaire de 30 000 € pour cette mission en faveur de la SPL « Gorges de l'Ardèche Tourisme ».

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire

Claude AGERON